

Rapport-préavis : Réponse au postulat du groupe des Vert·e·s, « Pour une stratégie efficiente des parkings à Morges » et au postulat du groupe PLR, « De la verdure à la place des voitures : privilégions le parking en souterrain à Morges » et demande d'un crédit de CHF 180'000.00 pour doter le parking du Parc des Sports et les places de stationnement situées dans le Bourg historique d'un système de détection de places libres

N° DE PRÉAVIS : 22/6.23



DIRECTION : Municipalité en corps

PRÉAVIS PRÉSENTÉ AU CONSEIL COMMUNAL EN SÉANCE DU : mercredi 21 juin 2023

PREMIÈRE SÉANCE DE COMMISSION : lundi 21 août 2023 à 18 h 30 / Salle des Pas perdus, Hôtel de Ville

DEMANDE DE DÉTERMINATION DE LA COMMISSION DES FINANCES : non

TABLE DES MATIÈRES

1	OBJET DU RAPPORT-PRÉAVIS	3
2	PRÉAMBULE	3
2.1	Résumé.....	3
3	ÉTAT DES LIEUX	4
4	ANALYSE DES PROPOSITIONS FAITES DANS LES POSTULATS	4
4.1	Politique de stationnement de la Ville.....	4
4.1.1	<i>Diagnostic</i>	4
4.1.2	<i>Nouveau concept</i>	5
4.1.3	<i>Conclusion</i>	10
4.2	Promotion du prix des parkings en lien avec les commerces	10
4.3	Système d'aide au transport des achats.....	11
4.3.1	<i>Transport des achats des magasins vers les parkings</i>	11
4.3.2	<i>Livraison des achats à domicile</i>	11
4.4	Installation d'un système global d'information des possibilités de stationnement.	12
4.4.1	<i>Signalisation statique</i>	12
4.4.2	<i>Signalisation dynamique</i>	13
4.5	Étude de l'opportunité de réaliser un parking souterrain en ville de Morges	14
5	ASPECTS FINANCIERS	16
5.1	Incidences sur le budget de fonctionnement	16
5.2	Incidences sur le budget d'investissement	16
6	CONCLUSION.....	17

GLOSSAIRE

ARCAM	Association de la région Cossonay-Morges-Aubonne
CCUM	Commission consultative urbanisme et mobilité
COOR	Association des Commerçants de la Ville de Morges
DGMR	Direction Générale de la Mobilité et des Routes du Canton de Vaud
GCTA	Gestion coordonnée du trafic d'agglomération
PRM	Police Région Morges

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1 OBJET DU RAPPORT-PRÉAVIS

Ce rapport répond à deux postulats qui concernent le stationnement en ville de Morges. Dans un effort d'économie d'énergie et de ressources, et de par leurs thèmes qui sont très proches, un seul rapport a été produit pour répondre aux deux postulats :

- le premier, « Pour une stratégie efficiente des parkings à Morges », a été déposé par le groupe des Vert·e·s au Conseil Communal le 16 juin 2021. Le postulat a ensuite été renvoyé en commission pour la prise en considération le 1^{er} décembre 2021 et approuvé par le Conseil communal le 4 mai 2022 ;
- le deuxième postulat, « De la verdure à la place des voitures : privilégions le parking en souterrain à Morges », du groupe PLR, a été déposé le 4 novembre 2020 au Conseil communal sous forme de motion, renvoyée en commission le 1^{er} septembre 2021 et finalement approuvé le 2 mars 2022 sous la forme du postulat.

Pour répondre à ces deux postulats, un résumé et un historique de ceux-ci seront développés avant de dresser un état des lieux du stationnement en ville de Morges. Un retour de l'étude qui a découlé du préavis N° 41/11.19 validé par le Conseil communal¹ sera effectué et les nouveaux concepts de politique de stationnement seront développés. Les possibilités de faire des promotions croisées entre les parkings et les commerces et celle de mettre en place un système d'aide au transport de colis et de courses seront ensuite étudiées. La question de la signalisation des parkings et l'étude de l'opportunité de réaliser un parking souterrain en ville de Morges seront présentées. Enfin, une demande de crédit est sollicitée afin de doter le parking du Parc des Sports et les places situées sur la rue Louis-de-Savoie et le quai Jean-Louis-Lochmann d'un système de détection de places libres de stationnement.

2 PRÉAMBULE

2.1 Résumé

Le groupe des Vert·e·s demande, avant de considérer de construire de nouveaux parkings souterrains, une adaptation de la politique de stationnement qui permettrait déjà d'améliorer la situation du parcage à Morges en remplissant les parkings souterrains existants. Quatre sujets sont abordés dans le postulat des Vert·e·s :

- la politique tarifaire du stationnement sur voirie ;
- la signalisation efficace et dynamique des possibilités de parking à Morges ;
- l'étude de promotion des prix des parkings en lien avec l'activité commerçante du centre ;
- l'étude de divers moyen d'aide au transport des colis et des courses du centre vers les parkings.

Le postulat du groupe PLR « De la verdure à la place des voitures [...] », demande, quant à lui, l'étude de l'opportunité de construire un parking souterrain à Morges, mais aussi de repenser

¹ Demande d'un crédit de CHF 100'000.00 pour la réalisation d'une étude permettant de définir les modalités de mise en œuvre de la politique de stationnement

la durée et le tarif de stationnement et d'installer un système d'information global sur les parkings.

3 ÉTAT DES LIEUX

Le territoire de la ville de Morges est doté de 3'521 places de stationnement accessibles au public selon un recensement exhaustif de 2021. Ces places comprennent les parkings en surface, les parkings souterrains, le stationnement sur voirie et le stationnement des centres commerciaux. Par ailleurs, 840 places (24 %) sont à disposition gratuitement et 2'681 places (76 %) sont payantes.

Le centre-ville est doté de quatre parkings souterrains privés ouverts au public offrant un total de 1'286 places. Il s'agit des parkings du Pont Neuf (171 places), du Centre-Ville (574 places), des Halles (426 places) et du parking Îlot Sud (115 places).

En ajoutant 399 places en surface et sur voirie à disposition dans la zone centre-ville, l'offre totale de places de stationnement ouvertes au public s'élève à 1'685, à l'intérieur du secteur visible sur la figure 1.



Figure 1 : Secteur pris en considération pour le comptage des places du centre-ville

4 ANALYSE DES PROPOSITIONS FAITES DANS LES POSTULATS

4.1 Politique de stationnement de la Ville

4.1.1 Diagnostic

À la suite du préavis N° 41/11.19 « Demande d'un crédit de CHF 100'000.00 pour la réalisation d'une étude permettant de définir les modalités de mise en œuvre de la politique de stationnement », un bureau spécialisé en mobilité a été mandaté pour effectuer un diagnostic exhaustif du stationnement à Morges et proposer des modifications cohérentes de la politique

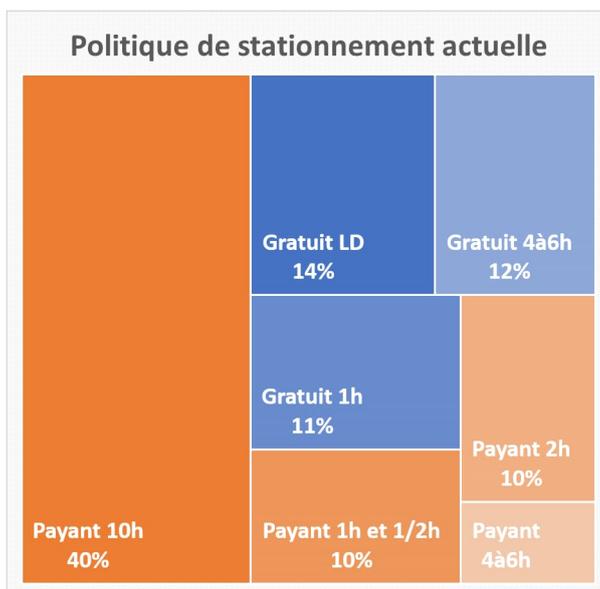
de stationnement, notamment en ce qui concerne la durée et la tarification des places en surface.

L'étude dresse un diagnostic du stationnement à Morges et recense 3'521 places accessibles au public situées sur la commune de Morges. Elles comprennent les places sur voirie, dans les parkings de la ville, les places en souterrains et celles dans les centres commerciaux. Il est précisé que 624 places sur voirie existent, dont 226 étant présentes sur le quai Jean-Louis Lochmann et sur la rue Louis-de-Savoie. 1'982 places sont gérées par la Ville et sa politique de stationnement.

Le stationnement sur voirie est gratuit ou coûte CHF 1.50/h. Le stationnement dans les parkings de la ville, comme ceux du Parc des Sports ou de Beausobre, coûte également CHF 1.50/h, ou est gratuit, comme aux parkings du Parc de Vertou ou du Petit-Bois. Les parkings privés ouverts au public du centre-ville (Pont-Neuf, Centre-Ville, Îlot Sud et Halles) ne sont gérés par la Ville et proposent des tarifs plus élevés à l'heure et progressif. Les durées maximales de stationnement sur domaine public varient de 30 minutes à 10h maximum pour les places payantes, et de 1h à 3 jours maximum pour les places gratuites.

La politique de stationnement actuelle pour les places publiques, c'est :

- 12 régimes de stationnement différents, 7 gratuits et 5 payants ;
- CHF 1.50/h pour le stationnement payant ;
- des horaires de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 18 h 30 du lundi au vendredi et de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h le samedi ;
- 40 % de l'offre est gratuite et 10 % des places permettent de stationner gratuitement pendant 3 jours ;
- des places gratuites à proximité directe de services et infrastructures.



4.1.2 Nouveau concept

La différence de prix entre les places de stationnement gérées par la Ville et celles des parkings privés peut être source de trafic de recherche de places. En effet, certain·es automobilistes font le tour du Bourg afin de trouver des places sur voirie gratuites ou peu chères, avant de se résigner à stationner en souterrain, provoquant du trafic de recherche de place.

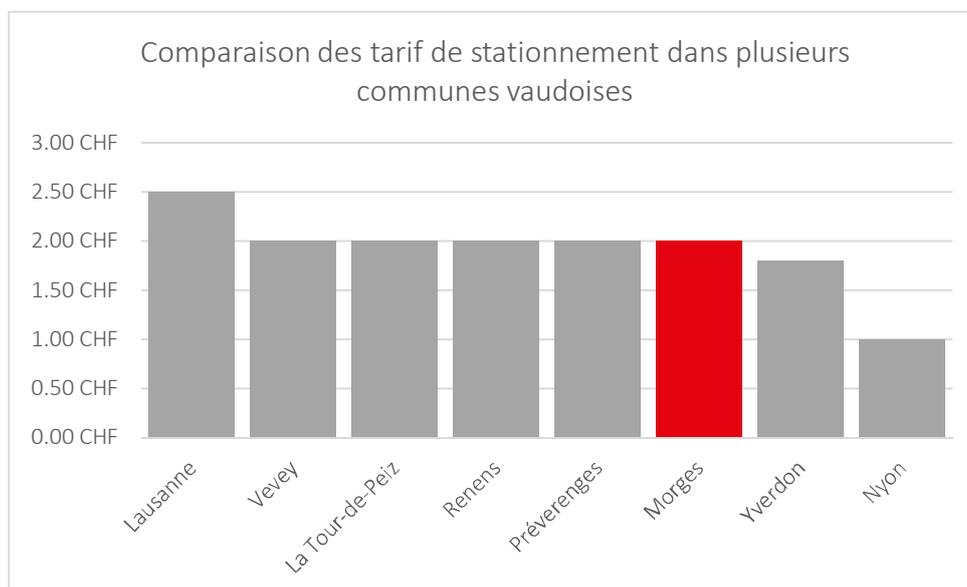
Suite à ces observations et en se basant sur les études d'expert-es, des principes de révision de la politique de stationnement ont été décidés par la Municipalité. Ces mesures atteignent plusieurs buts et font également écho aux objectifs qui sont cités dans le Plan directeur communal des mobilités, à savoir les objectifs de favoriser l'accessibilité des visiteur-es et client-es, de diminuer la dépendance des pendulaires à l'automobile et d'éviter le trafic de recherche de place. Ces changements répondent aux questionnements soulevés dans les deux postulats, à savoir d'adapter les durées et les tarifs pour rendre plus attractifs les parkings souterrains.

La nouvelle politique vise à :

- dissuader le trafic de recherche de place ;
- dissuader les pendulaires de stationner en centre-ville et dans les quartiers d'habitations ;
- encourager à se diriger directement dans les parkings en ouvrage ;
- proposer un concept de stationnement pour les places au centre-ville qui permet une meilleure expérience pour les visiteur-es ;
- harmoniser les différents régimes de stationnement ;
- encourager le report modal vers d'autres moyens de transports.

La Municipalité a souhaité simplifier la lecture des régimes de stationnement pour les automobilistes au travers de cette modification. Actuellement, 12 régimes de stationnement différents sont en vigueur. À l'avenir, 5 régimes seront en vigueur, avec une meilleure lisibilité.

La Municipalité a également décidé d'ajuster le tarif du stationnement sur les places payantes de CHF 1.50/h à CHF 2.00/h dès le 1^{er} octobre 2023, le rendant équivalent aux tarifs pratiqués en parkings souterrains privés. Cette modification a été faite dans le cadre du règlement communal des taxes, locations et émoluments de police² qui prévoit des tarifs de stationnement compris entre CHF 1.50/h et CHF 2.50/h, et en consultation avec Monsieur Prix et le Canton. En comparaison cantonale, le tarif horaire pour le stationnement en centre-ville de Lausanne est à CHF 2.50, CHF 2.00 à Renens, il est à CHF 2.00 à Vevey et à la Tour-de-Peilz pour le stationnement à proximité du lac, alors qu'il est à CHF 1.80 au centre-ville d'Yverdon-les-Bains et CHF 1.00 en Ville de Nyon.



² [n00150-reglement-sur-les-taxes-locations-et-emoluments-de-police-07-12-1982.pdf \(morges.ch\)](#)



Figure 3 : Carte des zones selon les futurs régimes de stationnement

Sur la carte ci-dessus, le stationnement sera payant pour les places situées dans les zones bleues, et gratuit pour les places situées dans les zones vertes.

La durée du stationnement en surface dans la zone du centre-ville sera étendue à 2 h, contre 1 h actuellement, permettant plus de souplesse de parcage aux client-es des commerces et aux visiteur-euses. Toutes les places situées dans cette zone seront payantes, La décision d'adapter la durée maximale au centre-ville découle d'une étude réalisée sur le tissu économique morgien³, qui démontre que la limitation actuelle est souvent trop courte et ne permet pas de profiter pleinement de la ville, de ses commerces et de ses services. Les places actuellement limitées à 30 minutes le resteront afin de garantir un tournus de visiteurs-euses à proximité de la Poste, de l'Office du tourisme et de l'Office de la population.

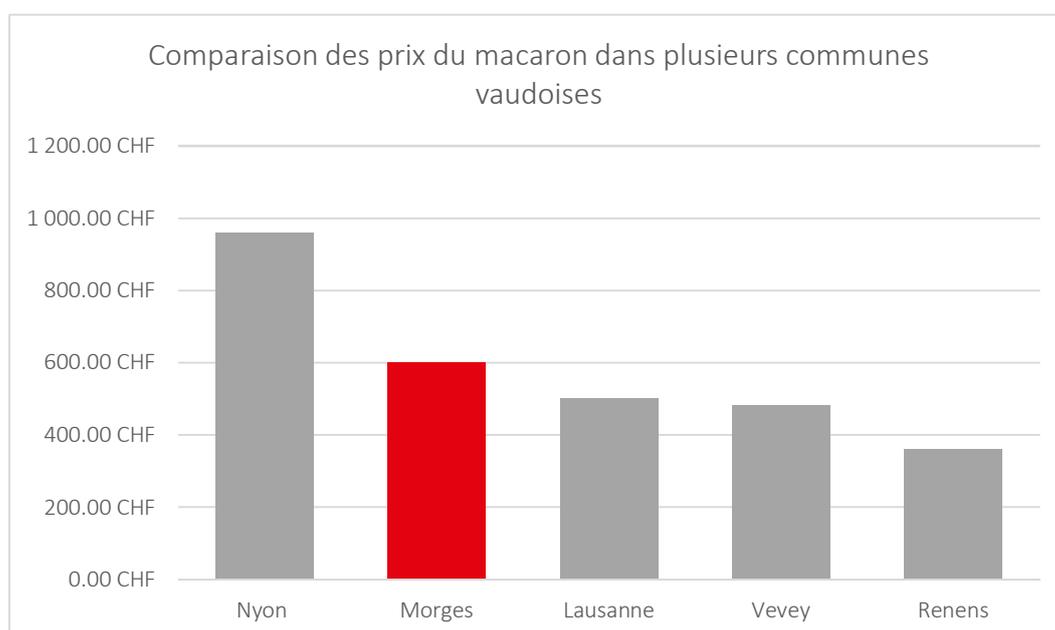
Le stationnement payant en dehors du centre-ville sera également modifié. Celui-ci sera étendu à des parkings à destination des pendulaires, avec du stationnement de longue durée possible. Ce sera le cas pour le parking du Petit-Bois et celui du Parc de Vertou. En dehors du centre-ville, le stationnement payant aura des durées maximums de 2h, 5h ou 10h selon l'emplacement. Les places limitées à 2h se trouvent à proximité du tennis et à l'entrée Est du parking du parc des Sports, ainsi que sur la rue des Uttins et celle des Vignerons ; celles limitées à 5h se trouvent aux abords de la patinoire, et sur la rue du Moulin, avenue de Marcelin et au parking du Delay ; celles limitées à 10h partout ailleurs où les places sont payantes, à savoir au parking du Parc des Sports, du Petit Bois, de la Blancherie, de Beausobre et du parc de Vertou. Ces limitations seront en vigueur du lundi au samedi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 18 h 30, libre le dimanche et les jours fériés, à l'exception du parking du site de Beausobre où les limitations seront en vigueur du lundi au samedi, de 8 h à 12h et de 13 h 30 à 22 h, libre le dimanche et les jours fériés. Cette différence s'explique par les mesures prévues dans le préavis N° 24/6.22 en réponse au postulat « Pour une meilleure accessibilité du site de Beausobre ».

³ Étude du tissu économique morgien, rapport final, Babey N., Segessemann A., Gagnebin Brown M., Neuchâtel 2018.

Tableau récapitulatif des changements de régimes de stationnement

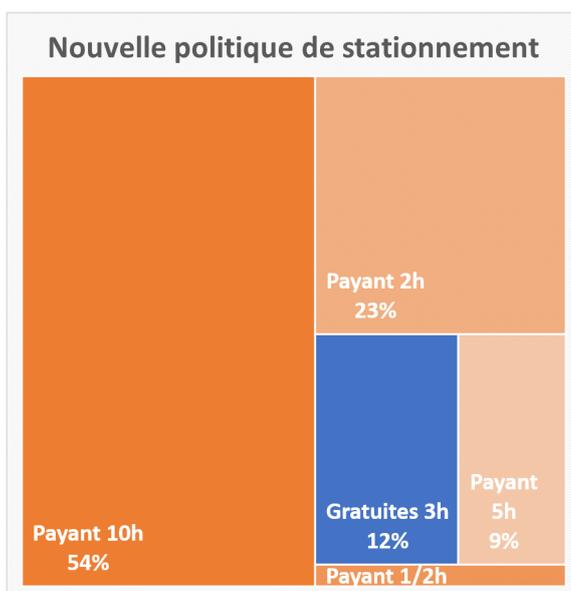
Zones	Régimes actuels	Régimes futurs
Au nord des voies, stationnement sur voirie	Souvent gratuit, entre 4 h et 72 h	Gratuit 3 h avec disque de stationnement, exception pour les détenteurs de macarons
Parking de la patinoire	Payant 2 h, payant 5 h et gratuit 6 h	Payant 5 h
Avenue de Marcelin	Gratuit 5 h	Payant 5 h
Parking du Delay	Payant 10 h	Payant 5 h
Centre-ville et quais	Payant 30 minutes, 1 h et 5 h, gratuit 1 h	Payant 30 minutes et payant 2 h
Rue de St-Domingue	Payant 10 h	Payant 2 h
Rue des Vignerons et rue des Uttins	Payant 5 h	Payant 2 h
Chemin Claude-Anet et ch. du Bochet	Gratuit 72 h	Gratuit 3 h avec disque de stationnement, exception pour les détenteurs de macarons
Parking du parc de Vertou	Gratuit 10 h et gratuit 1 h	Payant 10 h
Parking du Petit-Bois	Gratuit 2 h et gratuit 6 h	Payant 10 h
Avenue de Riond-Bosson	Gratuit 72 h	Gratuit 3 h
Parking de Beausobre	Payant 10 h	Payant 10 h, du lundi au samedi, de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 22 h

Le prix du macaron R sera modifié à la hausse en passant de CHF 540.00 par an à CHF 600.00 par an. Pour comparaison, le prix des macarons à Nyon est de CHF 960.00 par an, de CHF 480.00 par an à Vevey, de CHF 500.00 par an à Lausanne ou encore CHF 360.00 par an à Renens. Cette hausse se fait dans le sillage des tarifs de stationnement qui augmentent également et vise à adapter le prix du macaron au prix du marché. Ce prix reste bien en deçà des places louées à l'année dans les parkings en ouvrage, il faut cependant relever qu'avec un macaron la place n'est pas garantie et qu'elle se situe en surface.



Les places situées sur voirie dans les quartiers d'habitations (principalement au nord des voies CFF et de l'autoroute, zones en vert) seront limitées à 3 h maximum, avec disque, et seront gratuites. Ces places sont à destination des visiteur-euses des habitant-es et afin d'éviter du stationnement de pendulaires, la durée maximum de stationnement sera limitée à 3h maximum, selon le même horaire que décrit plus haut. La durée de 3h autorise l'automobiliste qui arrive à 11 h 30, de stationner jusqu'à 16 h 30. De même, si le véhicule arrive à 16 h, il pourra rester stationnée jusqu'au lendemain 8 h. De par cette amplitude horaire importante, le stationnement des visiteur-euses se retrouve peu préterité, tout comme le stationnement de riverain. Par contre les pendulaires seront dissuadés de venir stationner dans ces quartiers. Des macarons pour les résidents de ces quartiers qui ne possédant pas de place de stationnement seront également disponibles.

La mise en œuvre de la nouvelle politique de stationnement se fera progressivement en commençant par l'adaptation des tarifs d'ici au 1^{er} octobre 2023. D'ici l'automne 2023, certains quartiers verront leurs régimes de stationnement être modifiés, alors que la fin des changements est prévue pour le printemps 2024. Ces changements se matérialiseront principalement par des modifications de signalisations verticales (panneaux) et l'achat d'horodateurs. Une publication dans la feuille des avis officiels (FAO) aura lieu le 27 juin 2023 pour faire état de ces modifications.



La nouvelle politique de stationnement pour les places publiques, c'est :

- 5 régimes de stationnement, 4 payants et 1 gratuit ;
- 2h max en centre-ville et proche du Tennis, 5h à proximité d'infrastructures et 10h en périphérie ;
- dans les quartiers d'habitations, le stationnement est limité à 3h pour éviter qu'il soit utilisé par les pendulaires. Un macaron pour les personnes habitants ces quartiers et ne possédant pas de places sera mis en place ;
- une nouvelle tarification de CHF 2.00/h ;
- un horaire, du lundi au samedi, de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 18 h 30.

4.1.3 Conclusion

La nouvelle politique de stationnement se trouve simplifiée et clarifiée pour les automobilistes, qu'elles ou ils soient des locaux réguliers ou visiteurs occasionnels. La nouvelle politique de stationnement vise également à offrir une meilleure disponibilité des places de stationnement pour les résidentes et résidents, les personnes venant les visiter et les clientes et clients. Le parcage en centre-ville est de courte durée tout en permettant aux visiteur·euses de profiter pleinement des services offerts par les commerces.

4.2 Promotion du prix des parkings en lien avec les commerces

Le postulat demande d'étudier la possibilité de mettre en place un système de réduction du prix des parkings pour les personnes qui ont fait des achats dans les commerces morgiens. Ce système existe déjà au parking Centre-Ville Charpentiers pour les personnes faisant leurs commissions dans le supermarché Coop. L'idée suggérée par les postulant·es est de l'étendre aux autres commerces du centre historique pour rendre le stationnement en parkings souterrains plus attractif que le stationnement sur voirie.

Un contact avec le gérant du parking des Halles a été initié par le Bureau de la mobilité. Le système de validation des tickets de parkings peut être instauré avec des bornes de validation des tickets. Cependant, ces bornes valident les tickets indépendamment des dépenses faites dans les commerces. C'est-à-dire que n'importe quelle personne stationnée dans le parking pourrait valider son ticket de parking et ainsi obtenir un rabais, sans forcément avoir fait d'achat dans des commerces du centre-ville. Une solution pour pallier cette problématique serait que chaque commerce puisse valider le ticket de parking de leur client, solution nécessitant l'achat de nombreuses bornes. La solution existante au parking Centre-ville Charpentiers concerne uniquement un commerce, la Coop.

Ce type de rabais engendre un manque à gagner pour les parkings qui devra être couvert par un autre acteur que le client. Selon les discussions abordées avec le gérant de parking, il est très peu probable que ce manque à gagner soit supporté par les propriétaires des parkings privés. Reste alors la Ville et les commerces comme acteurs susceptibles de couvrir ces pertes.

Or, accorder des rabais sur le stationnement en parking privé avec de l'argent public n'est pas une mesure adéquate et supportable pour la Municipalité. Si un tel système devait voir le jour, il devrait être initié par des acteur·rices privé·es et non par une entité publique.

Un contact avec la COOR pour connaître l'avis des commerces a été entrepris. Dans le contexte actuel de hausse générale des prix qui succèdent aux années COVID, la COOR juge peu propice ce type de mesures si les commerces doivent y participer financièrement. Une mesure similaire a été entreprise il y a quelques années par les commerces de la rue Louis-de-Savoie. Les commerçant·es distribuaient des rabais pour le parking Centre-Ville Charpentiers. La mesure n'a pas eu le succès escompté, les client·es de ces commerces préférant stationner directement sur voirie, plus proche et moins chères. Elle a donc été abandonnée par la suite.

Le rabais sur le stationnement sur voirie est, quant à lui, non souhaitable et irréalisable. En effet, le paiement du stationnement sur voirie se fait en avance contrairement à celui fait en parking souterrain qui s'effectue à la sortie. De ce fait, il apparaît impossible de prévoir un rabais pour le stationnement sur voirie pour les personnes ayant fait leurs achats dans les commerces morgiens. Cette remise est également non souhaitée du fait que l'on cherche justement à rendre le stationnement sur voirie moins attractif. Le rabais pour les personnes stationnées au parking du Parc des Sports n'est également pas possible pour les mêmes raisons.

4.3 Système d'aide au transport des achats

Une autre mesure proposée par les postulant·es est de mettre en place un système de transport des courses effectuées en ville, vers les parkings. Selon eux, cette mesure rendrait plus attractifs les parkings en souterrain plus éloignés en libérant les bras des client·es des commerces du centre-ville leur permettant d'effectuer leurs achats plus librement et de profiter plus longtemps des services proposés au centre-ville et éviter le trafic de recherche de place.

4.3.1 Transport des achats des magasins vers les parkings

Ce système existe depuis plus de 25 ans au parking Inovil de la Riponne à Lausanne. Il découle d'une organisation entre le parking, Coop, Manor, Globus et plus récemment Fooby. Ce service fonctionne du lundi au samedi. Des camionnettes électriques font des tournées régulières pour acheminer les courses des client·es ayant demandé le service jusqu'à la loge du parking de la Riponne. Ce lieu est spécialement équipé pour conserver des produits frais et surgelés afin de garantir le respect strict de la chaîne du froid. Leurs courses étant gardées au parking, les client·es sont alors libres de rester en ville pour continuer leurs visites. Ils peuvent finalement passer récupérer leurs courses pendant les heures d'ouverture de la loge, de 8 h à 22 h. Par ailleurs, il n'est pas nécessaire d'avoir une voiture stationnée dans le parking souterrain pour profiter de ce service offert. Au moment de l'achat dans une des quatre enseignes citées, la ou le client indique simplement qu'il souhaite que ses courses soient prises en charge par le service Inovil.

Le service coûte entre CHF 5.00 et 10.00 par colis et est complètement offert pour les client·es. Le financement et l'organisation de ce service est entièrement pris en charge par les commerces et le parking selon une clef de répartition. Le système présente des frais de fonctionnement de l'ordre de CHF 450'000.00 par an, alors que l'achat d'une camionnette électrique représente entre CHF 50'000.00 et 80'000.00 d'investissement selon le modèle de la camionnette.

L'organisation de ce service se fait uniquement pour les quatre commerces cités plus haut ; aucun petit commerce n'est inclus dans les tournées. Une tentative de les inclure a été initiée sans que cela ne puisse se concrétiser.

Le système décrit ne dispose d'aucune aide publique, même lors du démarrage, les actrices et les acteurs privé s'étant organisés par eux-mêmes.

Considérant le modèle lausannois, le rapport coût-efficacité, la Municipalité estime qu'il n'est pas pertinent pour la Ville de Morges.

4.3.2 Livraison des achats à domicile

Le Bureau de la mobilité s'est également penché sur une mesure différente mais qui pourrait se rapprocher des objectifs que cherchent à atteindre le postulat : la livraison des courses à domicile à vélo pour les personnes vivant à Morges et dans sa périphérie proche.

Cette solution a été développée conjointement entre le Bureau de la mobilité, la Déléguée à l'économie, la COOR et des représentant·es de commerces morgiens intéressés par le projet. Une société de coursiers à vélo déjà active dans d'autres régions en Suisse romande a été contactée pour développer une offre de livraison de colis à vélo électriques adaptée au territoire morgien et à sa couronne.

Cette offre a pu être mise sur pied avec une aide au démarrage de la part de la Ville de Morges et de l'ARCAM avec son fonds FNA. Depuis le 3 juin dernier, il est possible de demander dans les commerces participants de se faire livrer ses achats à domicile, du mardi au samedi. Cette offre

(DringDring) est ouverte à toute personne résidant à Morges, mais également dans les villages de Tolochenaz, Chigny, Lonay, Prévèrenge, Bussy-Chardonney, Denens, Lully, Vufflens-le-Château, Lussy-sur-Morges, St-Prex, Monnaz et Vaux-sur-Morges. Un développement de l'offre à destination des parkings situés sur Morges serait également possible selon le succès rencontré. Des événements promotionnels auront lieu chez Manor et au centre-commercial Pont-Neuf, ainsi que d'autres annonces via les canaux de la Ville et les médias.

Ce service augmente l'attrait des commerces morgiens en offrant aux clientes et clients de se décharger de leurs courses et de flâner plus sereinement en ville. De l'expérience de la Ville de Vevey qui connaît une offre similaire, c'est également une mesure appréciée par les personnes âgées ou à mobilité réduite.

4.4 Installation d'un système global d'information des possibilités de stationnement.

Une amélioration de la signalisation des parkings à Morges et l'étude de la possibilité de mettre en place un système de signalisation dynamiques pour guider les automobilistes vers les parkings disposant de places libres sont demandées dans les deux postulats.

4.4.1 Signalisation statique

La signalisation statique des parkings, à savoir les panneaux routiers classiques, est gérée par le service de signalisation de PRM. Au moment du dépôt de la motion PLR, devenue ensuite un postulat, le parking de Halles était encore récent et sa signalisation faisait défaut. Dans le courant de l'année 2022, la signalisation de ce parking a fortement été améliorée par les travaux du service de signalisation de PRM. Le parking bénéficie maintenant d'une signalisation fixe. À cela s'ajoute la signalisation en cas de manifestation sur le site de Beausobre qui met en avant le parking des Halles pour éviter que les visiteur-ses fassent le tour de la ville pour trouver une place de stationnement.

Ce travail d'amélioration de la signalisation statique se fait continuellement par PRM et son service de signalisation.



Figure 4 : Exemple des panneaux de signalisations pour le parking des Halles ajoutés en 2022 et 2023

4.4.2 Signalisation dynamique

La signalisation dynamique des parkings consiste à afficher en temps réel le nombre de places résiduelles au sein de chaque parking et de guider les automobilistes vers un parking pouvant les accueillir. Des panneaux aux entrées des parkings affichent cette information, et parfois aussi aux entrées de ville. L'information peut également être disponible en ligne pour que les automobilistes puissent décider de leur parking de destination selon sa localisation et son remplissage avant leur départ. Pour qu'un parking puisse informer de manière dynamique sur son taux d'occupation, celui-ci doit être équipé d'un système de détection des places libres.

Lors de la CCUM (Commission Consultative Urbanisme et Mobilité) du 15 décembre 2022, la question de la signalisation des parkings a été abordée. Lors des discussions, il en est ressorti que la signalisation statique était primordiale et que la signalisation dynamique pouvait devenir une plus-value à explorer. Une potentielle synergie avec les futurs panneaux de la Gestion Coordonnée du trafic d'Agglomération (GCTA) est possible. En effet, les panneaux de GCTA pourront être utilisés pour y diffuser des informations, notamment sur les capacités d'accueil des parkings. Selon le Canton, les panneaux d'information de la GCTA pourraient être déployés courant 2024. C'est cette solution que la Municipalité a décidé de privilégier, afin de limiter les coûts de déploiement et limiter la pollution visuelle.

Afin d'inclure le parking du Parc des Sports et le stationnement dans le Bourg historique, qui sont très fréquentés, dans un système d'information au niveau de la Ville, plusieurs pistes de solutions ont été suivies. La possibilité de mettre des capteurs sur chaque place a été envisagée. Cependant, ce système est très coûteux (environ CHF 250'000 uniquement pour le parking du Parc des Sports). La solution privilégiée par la Municipalité est l'installation de caméras qui, grâce à un logiciel, peuvent détecter si une voiture est stationnée sur une place ou non et faire le décompte du nombre de place libre. Ce système est déjà mis en place par d'autres collectivités, c'est le cas par exemple à Vevey sur la place du Marché. Le logiciel est capable de détecter la présence d'un véhicule sur une place de stationnement, mais n'est pas capable de lire les plaques d'immatriculation, ni les visages des passant-es, ainsi la protection des données est assurée.

Une offre a été demandée par la Ville pour doter ces zones de ce système. La Municipalité sollicite auprès du Conseil communal une demande de crédit de CHF 180'000.00 pour couvrir les frais d'installation, d'achat de caméras et du logiciel, l'achat et la pose de panneaux dynamiques à l'entrée du parking du Parc des Sports, ainsi que la production de statistiques. Ces installations impliqueront ensuite des frais annuels de CHF 2'800.00.

Le système permettra de réunir des informations qui pourront être publiées sur une web app, ainsi que sur les panneaux installés à l'entrée du parking du Parc des Sports et sur les panneaux de la GCTA. Cette information évitera aux automobilistes de tourner à la recherche de places. La structure d'information ainsi créée pourra être utilisée par les parkings privés pour qu'ils puissent également y afficher leurs informations s'ils le désirent. Le Bureau de la mobilité est en contact avec les gestionnaires des parkings privés situés sur le territoire de la ville pour que ceux-ci puissent participer.

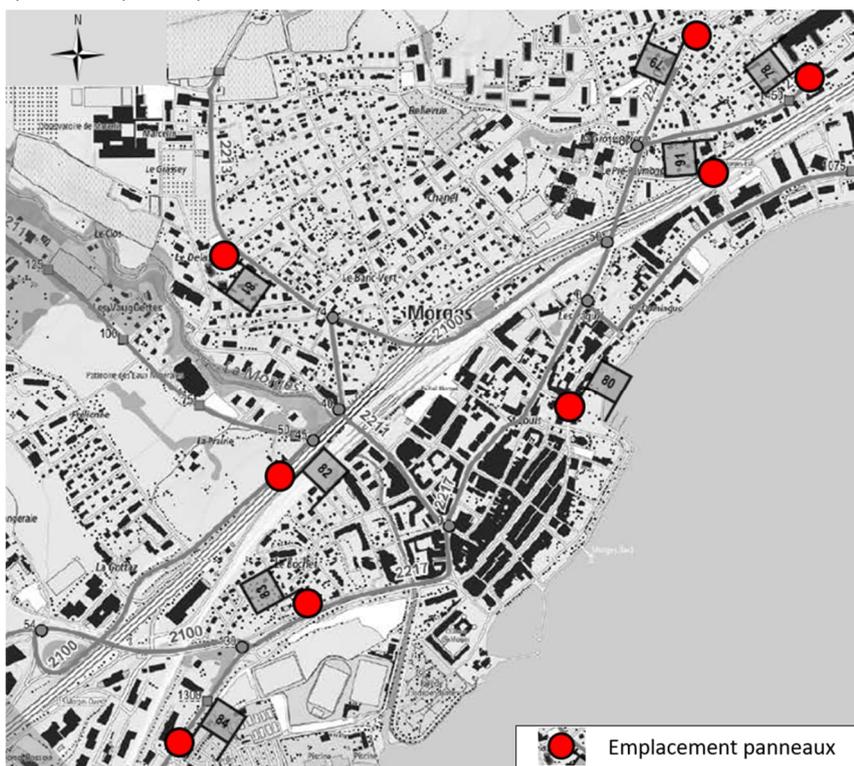


Figure 5 : emplacements des futurs panneaux de la GCTA

4.5 Étude de l'opportunité de réaliser un parking souterrain en ville de Morges

La Ville de Morges est soumise à un cadre légal supérieur contraignant, notamment l'Ordonnance fédérale sur la protection de l'air, et Plan cantonal des mesures Opair⁴ de l'agglomération Lausanne-Morges (2018, mesure MO-2). Ces normes impliquent que la création de places de stationnement soit entièrement compensée par une suppression équivalente. À ce titre, la Municipalité estime judicieux, au vu de l'étroitesse du territoire morgien, de les prévoir en ouvrage, et privilégie les parkings souterrains.

Le projet de parking sous le quai Jean-Louis-Lochmann avec trémilles à proximité de la place de l'Église n'est pas réalisable, principalement pour des raisons archéologiques. En effet, le Canton et la Confédération ont donné un préavis négatif et demandé d'étudier d'autres sites. Suite à ces déterminations impératives, la Municipalité a renoncé à poursuivre ce projet et a lancé une étude territoriale pour la localisation d'un emplacement alternatif pour un parking à l'est, au vu du besoin avéré de stationnement public à l'est de la ville.

⁴ https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/environnement/air/fichiers_pdf/Plan-OPair-2018.pdf page

Cette étude finalisée en 2021 a identifié trois sites qui présentent un potentiel intérêt. Début 2023, la Municipalité, poursuivant son intention de réaliser un parking à l'entrée Est de la ville, a mandaté un bureau d'architectes et un bureau d'ingénieur-es civil-es pour mener une étude de faisabilité de réalisation d'un parking souterrain sur l'un des sites publics. Cette étude est en cours d'élaboration.

À cela s'ajoute un projet au Centre-Ville avec l'étude de l'extension d'un parking souterrain, ce qui permettrait d'augmenter sa capacité d'une centaine de places. La Municipalité a exprimé son intérêt à y aménager des places publiques. Des études de faisabilité et des négociations avec l'ensemble des partenaires impliqués sont en cours actuellement.

Concernant l'ouest de la ville, le Parc des Sports est également un site possible pour la réalisation d'un parking souterrain, ce qui était prévu dans le PPA rejeté par la population morgienne. À ce jour, un nouveau projet de parking souterrain pourrait être lancé moyennant une nouvelle planification.

La Municipalité poursuit son intention de réaliser un parking souterrain à l'entrée Est de la Ville. À ce stade, des études de faisabilité sont en cours, elle reviendra vers le Conseil communal selon l'avancement de ces projets en vue de solliciter les crédits nécessaires afin de poursuivre les travaux.

5 ASPECTS FINANCIERS

BUDGET D'INVESTISSEMENTS

Montant en CHF (TTC)	Total	2023	2024	2025	2026	2027 et suivantes
Dépenses	180 000.00		180 000.00			
Subventions, participations ou autres	-					
Utilisation fonds	-					
Total investissements	180 000.00	-	180 000.00	-	-	-

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Durée d'amortissement	5
Année début de l'amortissement	2024
Année bouclage du préavis	2026
Taux d'intérêt au 31 décembre 2022	0.50 %

	2023	2024	2025	2026	2027 et suivantes
Charge d'intérêts	-	540.00	540.00	540.00	540.00
Charge d'amortissement	-	36 000.00	36 000.00	36 000.00	36 000.00

Autres charges	Chapitre					
Mise à jour des logiciel et entretien (annuel)			2 800.00	2 800.00	2 800.00	2 800.00

Recettes	Chapitre				
Total fonctionnement	-	39 340.00	39 340.00	39 340.00	39 340.00

5.1 Incidences sur le budget de fonctionnement

Le système et son logiciel impliqueront des frais annuel d'entretien et de mise à jour à hauteur de CHF 2'800.00.

La politique de stationnement aura également un impact positif sur les recettes générées par le stationnement. Une augmentation des recettes annuelles de l'ordre de CHF 190'000.00 est attendue.

5.2 Incidences sur le budget d'investissement

La dépense sera financée par la trésorerie générale et sera imputée par le compte d'investissement N° 3515.18000.5090.00 – CHF 180'000.00.

Ce préavis n'est pas prévu dans le plan des investissement 2023-2027. L'augmentation des recettes annuelles sera de l'ordre de CHF 190'000.00 par an.

6 CONCLUSION

En déployant sa nouvelle politique de stationnement, la Municipalité vise à limiter le trafic de recherche de place afin d'améliorer la qualité de vie au centre-ville et faciliter la lecture des différents régimes de stationnement. Elle cherche également à harmoniser les coûts entre les différents parkings, à assurer une meilleure disponibilité des places pour les résidentes et les résidents, augmenter la durée de stationnement pour les visiteurs et visiteuses et la clientèle des commerces du centre-ville. Toutes ces modifications poursuivent les objectifs du Plan directeur communal des mobilités, adopté par le Conseil communal et approuvé par le Conseil d'État, et les objectifs demandés par les deux postulats. En plus de ce point, elle cherche à améliorer l'information sur le stationnement pour que les automobilistes prévoient au mieux leurs déplacements à Morges.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité, en réponse au postulat du groupe des Vert·e·s « Pour une stratégie efficiente des parkings à Morges » et au postulat du groupe PLR « De la verdure à la place des voitures : privilégions le parking en souterrain à Morges »,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de prendre acte du rapport-préavis ;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 180'000.00 pour doter le parking du Parc des Sports et les places situées dans le Bourg historique d'un système de détection de places libres ;
3. de dire que le montant de CHF 180'000.00 TTC sera amorti en règle générale, en 5 ans, à raison de CHF 36'000.00 TTC par année à porter en compte dès le début d'utilisation de l'immobilisation.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 5 juin 2023.

au nom de la Municipalité
la syndique le secrétaire

Mélanie Wyss Giancarlo Stella